

Ce chapitre propose des solutions envisageables pour résoudre quelques-uns des problèmes pratiques auxquels le concepteur de l'aménagement peut être confronté.

### Liaison entre chaussée et trottoir

Une mauvaise liaison entre le trottoir et la chaussée peut entraîner des difficultés de franchissement.

#### Ressaut mal adapté

Pour être facilement franchissable par une personne en fauteuil roulant le ressaut doit être au maximum de 2 cm (4 cm si le ressaut est aménagé en chanfrein à 1 pour 3).

Pour atteindre un confort maximum il est possible de concevoir un bateau sans ressaut.

Dans ce cas, la liaison entre le trottoir et la chaussée est faite par abaissement de la bordure du trottoir. Ce type d'aménagement nécessite que le fil d'eau soit entièrement maîtrisé.

### Blocage des petites roues du fauteuil

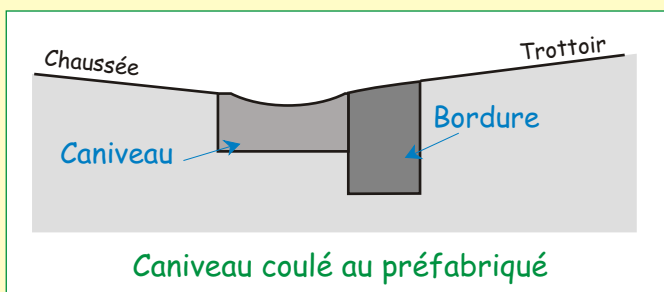
Les roues des fauteuils roulants peuvent être bloquées dans les cas suivants :

- ▶ Caniveaux asphaltés : une dépression est créée au droit du bateau afin de permettre l'écoulement des eaux, cette dépression peut bloquer les roues avant d'un fauteuil et être à l'origine de son renversement.
- ▶ Présence d'une chaussée bombée : une gouttière est créée au droit du bateau.
- ▶ Présence de bourrelets de raccordement due à un renforcement de la chaussée.

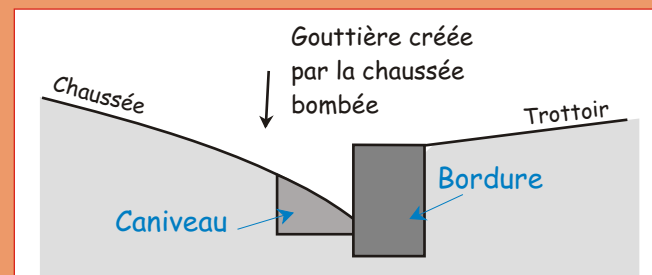
Afin de résoudre ces problèmes les caniveaux asphaltés pourront être remplacés par des caniveaux coulés ou préfabriqués (de forme arrondie ils ne constituent pas d'obstacle).

Lorsque le blocage est dû à la présence de bourrelets ou de chaussées bombées le comblement de ces dépressions est nécessaire mais pour ce faire il faut en premier lieu modifier les conditions d'écoulement des eaux car un comblement simple entraînerait une stagnation des eaux au droit du bateau.

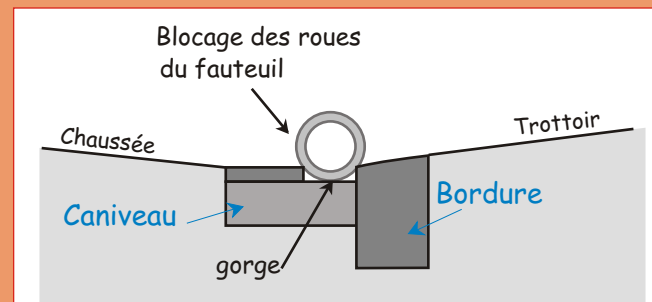
### Aménagement recommandé



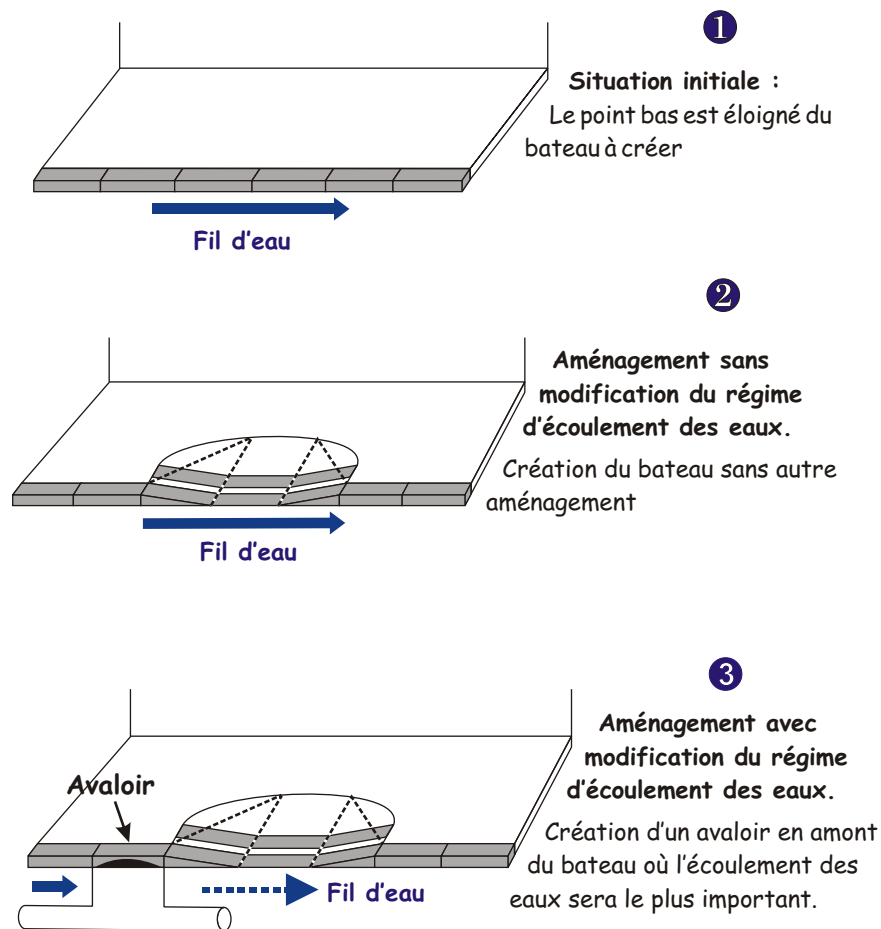
### Aménagement à proscrire



Caniveau d'une chaussée bombée (dangereux)



Caniveau asphalté à gorge

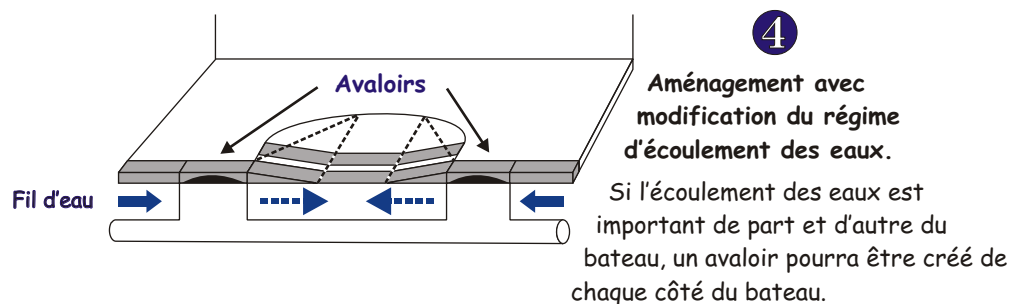
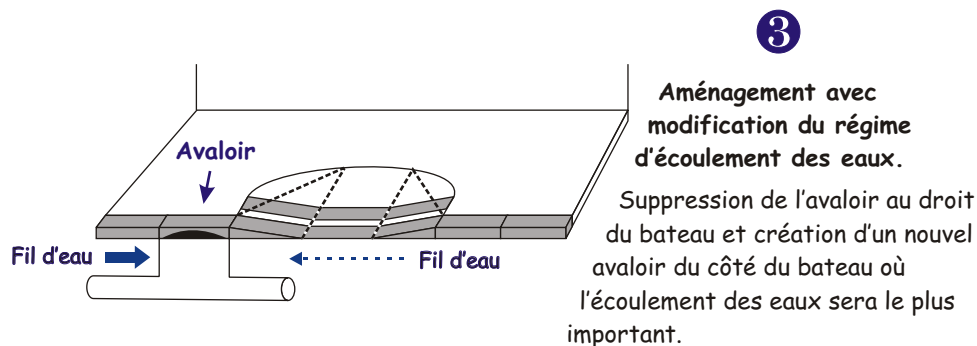
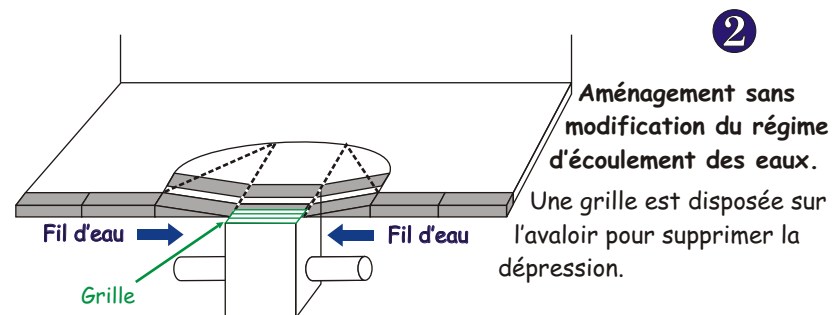
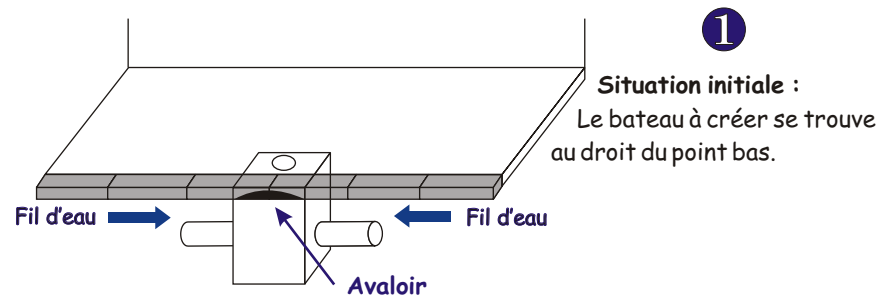


## Le traitement du fil d'eau

Dans le cadre de la réalisation d'une traversée piétonne avec bateau, le traitement du fil d'eau est particulièrement important. Les problèmes de dépression au droit du bateau qui peuvent bloquer les roues du fauteuil ou/et le mauvais écoulement des eaux de ruissellement doivent être traités. Dans la mesure du possible, on s'attachera à implanter le bateau à créer de manière à limiter les impacts sur la structure du réseau d'assainissement existant (création ou suppression d'avaloirs, multiplication des raccordements aux collecteurs existants). Lorsque les contraintes de site l'imposent, des aménagements modifiant le régime d'écoulement des eaux peuvent néanmoins être envisagés.

### Si le point bas est situé après le bateau à créer (figure 1)

- Le bateau est créé sans autre aménagement spécifique et sans modification du régime d'écoulement des eaux (figure 2).
- Un avaloir est implanté en amont de la traversée piétonne de telle sorte que l'eau soit évacuée avant d'atteindre le bateau (figure 3).



Si le point bas est situé au droit du bateau à créer (figure 1)

► **Aménagement sans modification du régime d'écoulement des eaux**

L'écoulement des eaux pourra être maîtrisé par la mise en place d'une grille sur l'avaloir. Les fentes de la grille devront avoir un espacement inférieur à 2 centimètres et être disposées perpendiculairement au sens de la marche des piétons (figure 2).

► **Aménagement avec modification du régime d'écoulement des eaux**

✓ L'avaloir existant est supprimé et remplacé par un avaloir implanté du côté du bateau où l'écoulement des eaux est le plus important (figure 3).

✓ Dans les cas extrêmes où l'écoulement est équivalent d'un côté ou de l'autre du bateau, un avaloir pourra être créé de part et d'autre du bateau (voir figure 4).